

Greffe  
du Tribunal de Commerce de  
Saint-Quentin  
Palais de Justice  
02100 SAINT-QUENTIN  
Téléphone : 03.23.62.34.10.  
Télécopie : 03.23.64.26.47.

**CERTIFICAT  
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sàrl SOGAREX  
23 avenue Faidherbe  
02100 SAINT QUENTIN

Dépôt effectué par :

Sàrl SOGAREX  
23 avenue Faidherbe  
02100 SAINT QUENTIN

Numéro RCS : Saint-Quentin B 378 970 263

<7181/1990B00126>

Dénomination sociale :

SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE DE REVISION ET  
D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX

Pièces déposées le 08/10/2010

Numéro : 32577

Traité de Fusion du 05/10/2010

- Fusion-absorption de la SARL SOVEC par la  
SARL SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE DE REVISION ET  
D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX

Tarif fixé par décret 2007-812 du 10.5.2007 - 8 Taux de base- Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier du Tribunal,

**FUSION-ABSORPTION**

**DE LA SOCIETE "SOVEC"**  
**PAR LA "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION**  
**ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX"**

# **FUSION-ABSORPTION**

## **DE LA SOCIETE "SOVEC" PAR LA "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX"**

### **CHAPITRE I : Exposé préalable**

I - Caractéristiques des sociétés intéressées	page 1
II - Motifs de la fusion	page 2
III - Comptes servant de base à la fusion	page 2
IV - Méthode d'évaluation	page 2

### **CHAPITRE II : Apport fusion**

I - Dispositions préalables	page 3
II - Apport de la société "SOVEC"	page 3
III - Détermination du rapport d'échange	page 4
IV - Rémunération de l'apport fusion	page 4
V - Prime et Boni de fusion	page 5
VI - Propriété et jouissance	page 5

### **CHAPITRE III : Charges et conditions** pages 6- 7

### **CHAPITRE IV : Conditions suspensives** page 8

### **CHAPITRE V : Déclarations générales** page 9

### **CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales** pages10 -11

### **CHAPITRE VII : Dispositions diverses** pages 12 - 13 - 14

SS PV G

## TRAITE DE FUSION

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

**- Monsieur Jean SAPHORES et Monsieur Gilles GOUHIER**

agissant en qualité de gérants et au nom de la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX", Société à responsabilité limitée au capital de 450 000 euros, dont le siège social est 23 avenue Faidherbe - 02100 SAINT-QUENTIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 378 970 263 RCS SAINT-QUENTIN,

dûment habilités aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 15 septembre 2010,

Ci-après dénommée "la société absorbante",

**D'UNE PART,**

**ET:**

**- Monsieur François VANSTEENBERGHE**

agissant en qualité de gérant et au nom de la société "SOVEC", Société à Responsabilité Limitée, au capital de 75.000 euros, dont le siège social est 23 avenue Faidherbe - 02100 SAINT-QUENTIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 587 480 039 RCS SAINT-QUENTIN,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 15 septembre 2010,

Ci-après dénommée "la société absorbée",

**D'AUTRE PART,**

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit:

### CHAPITRE I : EXPOSE

#### I - Caractéristiques des sociétés

1/ La "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" est une Société à responsabilité limitée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est l'exercice des professions d'expert comptable et de commissaire aux comptes.

S R/G

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 12 septembre 1990.

Le capital social de la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" s'élève actuellement à 450 000 euros. Il est réparti en 3000 parts sociales de 150 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

2/ La société "SOVEC" est une Société à Responsabilité Limitée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est l'exercice de la profession d'expert comptable.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 9 janvier 1974.

Le capital social de la société "SOVEC" s'élève actuellement à 75.000 euros. Il est réparti en 3.000 parts sociales de 25 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

3/ La "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" détient 1.500 parts sociales, soit 50 % de la société "SOVEC".

4/ Monsieur Gilles GOUHIER est gérant de la « SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE – SOGAREX » est également gérant de la société "SOVEC".

## **II - Motifs et buts de la fusion**

Les deux sociétés ayant des relations administratives et commerciales très proches et formant une entité économique commune l'une détenant l'autre à hauteur de 50 %, il a été décidé par souci de simplification et d'économie de fusionner

## **III - Comptes servant de base à la fusion**

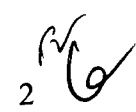
Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes, arrêtés au 30 septembre 2009 (date de clôture de l'exercice pour chacune des sociétés intéressées), et approuvés par les Assemblées Générales Ordinaires respectives de chacune des sociétés soussignées.

Les bilans, comptes de résultat et annexes, arrêtés au 30 septembre 2009, de chacune des sociétés soussignées, figurent en annexe à la présente convention.

## **IV - Méthodes d'évaluation**

Les éléments d'actif et de passif apportés sont évalués à leur valeur réelle.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

SD  
2 

**CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LE PROJET  
DE LEUR FUSION**

**CHAPITRE II : Apport-fusion**

**I - Dispositions préalables**

La société "SOVEC" apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX", l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 30 septembre 2009. Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société "SOVEC" sera dévolu à la « SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX", société absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

**II - Apport de la société "SOVEC"**

**A) Actif apporté**

1. Eléments incorporels

. Immobilisations incorporelles (fonds commerce) : 699 380 euros

2. Eléments corporels

. Autres immobilisations corporelles : 1 426 euros

3. Immobilisations financières : 4 065 euros

4. Stocks : 238 595 euros

5. Valeurs réalisées et disponibles

. Créances et disponibilités : 1 168 058 euros

=====

Soit un montant de l'actif apporté de : **2 111 524 euros**

S MB  
3

## B) Passif pris en charge

1. Provisions pour risques et charges :	/ euros
2. Dettes financières :	60 euros
3. Autres dettes :	1 344 471 euros
4. Impôts différés sur amortissements dérogatoires :	/ euros

=====

Soit un montant de passif apporté de : **1 344 531 euros**

## C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société "SOVEC" à la SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" s'élève donc à :

- Total de l'actif. :	2 111 524 euros
- Total du passif :	1 344 531 euros

=====

Soit un actif net apporté de : **766 993 euros**

## III - Détermination du rapport d'échange

Il est convenu de retenir une parité de :

UNE (1) part sociale de la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" pour trois (3) parts sociales de la société "SOVEC".

## IV - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société "SOVEC" à la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" s'élève donc à 766 993 euros.

La "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX", détenant 1.500 parts sociales de la société "SOVEC" sur les 3.000 parts sociales composant le capital de cette dernière, recevrait 383 496 euros de ses propres parts sociales lors de l'augmentation de son capital.

Pour ne pas détenir ses propres parts sociales, la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" renoncera à ses droits dans l'augmentation de son capital qui ne s'élèvera qu'à 75 000 euros.

SS MB

En rémunération de l'apport net, CINQ CENTS (500) parts sociales nouvelles de 150 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées et attribuées aux associés de la société absorbée autres que la société absorbante.

Les CINQ CENTS (500) parts sociales nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

## **V - Prime et boni de fusion**

### **1) Prime de fusion**

La prime de fusion représente la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie :

- Valeur nette des apports :	766 993 euros
- à retrancher la valeur estimative des titres de la société "SOVEC" détenus par la « SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" :	256 524 euros =====
Valeur nette à retenir :	510 469 euros
- à soustraire de cette valeur, le montant de l'augmentation effective de capital :	75 000 euros =====
<b>Prime de fusion :</b>	<b>435 469 euros</b>

De convention expresse, la réalisation définitive de la fusion vaudra autorisation pour la gérance de la société "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" de prélever sur ladite prime le montant de tous frais, charges et impôts consécutifs à la fusion.

### **2) Boni de fusion**

La valeur estimative de la participation de la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" dans la société "SOVEC", soit 383.496 euros, est différente de la valeur comptable de cette participation, évaluée à 256.524 euros.

En conséquence, un boni de fusion est dégagé d'un montant égal à **126 972 euros**.

II

AVB

## **VI - Propriété - Jouissance**

La "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er OCTOBRE 2009.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la société "SOVEC", depuis le 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2009 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX".

Les comptes de la société "SOVEC" afférents à cette période, seront remis à la société absorbante par les responsables légaux de la société "SOVEC".

Enfin, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

## **CHAPITRE III : Charges et conditions**

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

### **I - Enoncé des charges et conditions**

A/ La "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société "SOVEC", pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer en l'acquit de la société absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société absorbante, l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la société absorbée, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société "SOVEC" à la date du 30 septembre 2009, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

SS MB

Enfin, la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 30 septembre 2009, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

**II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :**

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société "SOVEC" s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à la loi, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre la société absorbée et ceux de ses salariés transférés à la société absorbante par l'effet de la loi, subsisteront entre la société absorbante et lesdits salariés dont la liste est ci-annexée.

La "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" sera donc substituée à la société absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dûs, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

### **III - Pour ces apports, la société "SOVEC" prend les engagements ci-après :**

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société "SOVEC" s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX", tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX", faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elle s'oblige à remettre et à livrer à la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

### **CHAPITRE IV : Conditions suspensives**

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" et de l'augmentation de capital, conséquence de la fusion ;

- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbée, du présent projet de fusion.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 31 DECEMBRE 2010 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.



La société "SOVEC" se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" qui constatera la réalisation de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" de la totalité de l'actif et du passif de la société "SOVEC".

## **CHAPITRE V : Déclarations générales**

La société absorbée déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou de la loi du 25 janvier 1985 et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;

- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;

- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" ont été régulièrement entreprises ;

- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir acquis.

- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;

- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;

- Que les biens et droits immobiliers apportés ne sont grevés d'aucun privilège, ni hypothèque ou sûreté réelle, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;

- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;

- Que la société "SOVEC" s'oblige à remettre et à livrer à la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX", aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

## **CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales**

### **I - Dispositions générales**

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

### **II- Dispositions plus spécifiques**

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

#### **A/ Droits d'enregistrement**

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

La formalité sera soumise au droit fixe prévu par la loi.

#### **B/ Impôt sur les sociétés**

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 1er OCTOBRE 2009. En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

En conséquence, la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" s'engage :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée, ainsi que la réserve spéciale où la société absorbée aura porté la provision pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du Code général des impôts ;

- à inscrire au passif de son bilan la provision pour hausse des prix figurant dans les écritures de la société absorbée et qui était afférente aux éléments transférés en distinguant le montant des dotations de chaque exercice et à rattacher ultérieurement ces dotations à ses bénéfices imposables dans les mêmes conditions qu'aurait dû le faire la société absorbée ;

SS (S) R

- à reprendre à son passif, si elles ont été constatées par la société absorbée, les provisions pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen et à long terme ainsi qu'aux crédits à moyen terme résultant de ventes ou de travaux effectués à l'étranger, la provision des entreprises de presse, la provision pour reconstitution de gisements pétroliers et miniers, la provision pour investissements, et la provision pour charges exceptionnelles des entreprises d'assurance et de réassurance ;

- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3.b. du Code général des impôts) ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (article 210 A-3.c. du Code général des impôts) ;

- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts ;

- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3.d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables sur une durée, selon le cas, de 5 ou 15 ans ou sur la durée moyenne pondérée d'amortissement des biens. Toutefois, la cession d'un bien amortissable entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables seront calculés d'après la valeur qui leur a été attribuée lors de l'apport (article 210 A-3.d. du C.G.I.) ;

- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ;

La société absorbante joindra à ses déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

### C/ Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts issu de l'article 89 de la loi de finances rectificative pour 2005 du 30 décembre 2005. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

SS 69 R'

En outre, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société absorbée si elle avait réalisé l'opération.

La société absorbante déclare qu'elle demandera le transfert du crédit de TVA déductible existant chez la société absorbée, en application de la documentation administrative 3 D-1411, § 73.

#### D/ Participation des employeurs à l'effort de construction

En application de l'article 163 de l'annexe II du Code général des impôts, la société absorbante prendra à sa charge l'obligation d'investir de la société absorbée en ce qui concerne les salaires versés par cette dernière depuis le 1er janvier 2009.

#### E/ Participation des employeurs à la formation professionnelle continue

La société absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la société absorbée, au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

### CHAPITRE VII : Dispositions diverses

#### I - Formalités

A/ La "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

#### II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

### **III - Remise de titres**

Il sera remis à la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX" lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

### **IV - Frais**

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOGAREX".

### **V - Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile 23 avenue Faidherbe - 02100 SAINT-QUENTIN.

### **VI - Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

### **VII - Affirmation de sincérité**

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Fait à Saint-Quentin (Aisne)  
Le 5 octobre 2010  
En six exemplaires

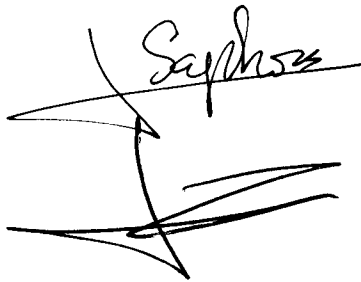
SS (Q) RV

**Pour la société "SOVEC"**  
**Monsieur François VANSTENBERGHE**



**Pour la "SOCIETE DE GESTION APPLIQUEE, DE REVISION ET D'EXPERTISE**  
**COMPTABLE - SOGAREX"**

**Monsieur Jean SAPHORES et Monsieur Gilles GOUIER**



*(D) PV*

SARL SOGAPEX  
23 avenue Faidherbe  
02100 SAINT-QUENTIN

\*\*\*\*\*

**BILAN**

**DU 01/10/2008 AU 30/09/2009**

\*\*\*\*\*

PV

①

## BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SARL SOGAPEX Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 23, Avenue Faidherbe 02103 SAINT-QUENTIN Durée de l'exercice précédent\* 12  
 Numéro SIRET\* 37897026300026 Néant  \*

				Exercice N clos le, 30/09/2009	N-1 30/09/2008	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC			
	Frais de développement*	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	50 837	36 361	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	871 674	720 674	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ	26 776	2 893	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	185 584	24 186	
Immobilisations en cours	AV	AW				
Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	8 990	259 428	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières*	BH	BI	19 000	19 000		
TOTAL (II)		BJ	BK	1 486 395	1 062 542	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ	451 659	463 103
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	10 783	6 137
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	313 103	1 021 251
		Autres créances (3)	BZ	CA	101 626	39 570
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	266 453	262 199	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	41 088	33 669	
	TOTAL (III)	CJ	CK	2 384 334	1 825 929	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	3 870 729	2 888 471	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété* Immobilisations :				Stocks :	Créances :	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

R

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL SOGAPEX		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 450 000 ..... )	DA	450 000	450 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	45 000	45 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )	DG	705 618	610 332	
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	93 131	95 285	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	1 293 749	1 200 618	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	176 160	74 623	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> E1 )	DV	188 056	127 366	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	118 264	90 849	
	Dettes fiscales et sociales	DY	551 463	508 857	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	52 186	29 033	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	905 562	857 126	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	1 991 690	1 687 854		
<b>Ecarts de conversion passif * (V)</b>	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	3 285 439	2 888 471		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 870 933	1 665 235		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

R

		Désignation de l'entreprise : SARL SOGAPEX						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	114 922	FB		FC	114 922	90 834		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF				
		FG	2 074 521	FH		FI	2 074 521	1 688 266		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 189 444	FK		FL	2 189 444	1 779 100		
	Production stockée *					FM	-11 444	54 759		
	Production immobilisée *					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	578 616	256 303		
	Autres Produits (1) (11)					FQ	395	129		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 757 010	2 090 291	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	33 065	27 591		
	Variation de stock (marchandises) *					FT	-4 646	2 313		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	543 875	524 137		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	55 712	43 385		
	Salaires et traitements *					FY	1 155 148	928 941		
	Charges sociales (10)					FZ	446 617	378 195		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	26 402	9 804	
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	182 439	123 293	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE	237 098	9 930		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 675 710	2 047 588			
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	81 300	42 703			
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	43 509	64 414		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
Total des produits financiers (V)					GP	43 509	64 414			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	13 789	7 235		
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
Total des charges financières (VI)					GU	13 789	7 235			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	29 720	57 179			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	111 020	99 882			

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

N° 10947\*11

4

## COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL SOGAPEX		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 280	6 090		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		11 124		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	4 280	17 214		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 607	2 063		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		9 084		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	2 607	11 147		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	1 673	6 066		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	19 562	10 663		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	2 804 799	2 171 919		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	2 711 667	2 076 634		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	93 131	95 285		
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	<ul style="list-style-type: none"> <li>— produits de locations immobilières</li> <li>— produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)</li> </ul>	HY			
			IG	4 253	1 748	
	(3) Dont	<ul style="list-style-type: none"> <li>— Crédit-bail mobilier *</li> <li>— Crédit-bail immobilier</li> </ul>	HP	7 675	15 243	
			HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	905	1 479		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(9) Dont transferts de charges	A1	213 807	178 402		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	103 167	93 118		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	14 693	obligatoires	A9	88 474	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		Exercice N-1		
DIVERS		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
		1 399				
AMENDES		283				
ECARTS SUR REGLEMENTS		20		27		
CHARGES ANTERIEURES		905		4 252		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		Exercice N-1		
		Charges antérieures		Produits antérieurs		
ECARTS SUR PROVISIONS		905		4 252		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RV

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA ©2009 ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise		SARL SOGAPEX										Néant <input type="checkbox"/> *						
INCORP.	CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations								
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
		TOTAL I				1				2		3						
	Frais d'établissement et de développement					CZ					D8			D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	795 569				KE			KF	151 000			
CORPORELLES	Terrains				KG					KH			KI					
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants L9 ]		KJ					KK			KL					
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants M1 ]		KM					KN			KO					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[ Dont Composants M2 ]	KP	28 157				KQ			KR	5 039				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Composants M3 ]	KS					KT			KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	52 486				KW			KX	2 569				
		Matériel de transport *			KY	8 912				KZ			LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	135 786				LC			LD	19 395				
		Emballages récupérables et divers *			LE					LF			LG					
	Immobilisations corporelles en cours				LH					LI			LJ					
	Avances et acomptes				LK					LL			LM					
	TOTAL III				LN	225 341				LO			LP	27 003				
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G					8M			8T					
	Autres participations				8U	268 418				8V			8W	64				
	Autres titres immobilisés				IP					IR			IS					
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	19 000				IU			IV					
	TOTAL IV				LQ	287 417				LR			LS	64				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	1 308 328				ØH			ØJ	178 067					
INCORP.	CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
						par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
		TOTAL I				1				3		4						
	Frais d'établissement et de développement					IN					CØ			DØ				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				IO					LV	946 569		LW	1X			
CORPORELLES	Terrains				IP					LX			LY			LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ					MA			MB			MC			
		Sur sol d'autrui		IR					MD			ME			MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS					MG	33 196		MH			MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT					MJ			MK			ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers		IU					MM	55 056		MN			MO			
		Matériel de transport		IV					MP	8 912		MQ			MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW					MS	155 181		MT			MU			
		Emballages récupérables et divers *		IX					MV			MW			MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY					MZ			NA			NB		
Avances et acomptes				NC					ND			NE			NF			
TOTAL III				IY					NG	252 344		NH			NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ					ØU			M7			ØW		
	Autres participations				Ø					ØX	268 482		ØY			ØZ		
	Autres titres immobilisés				II					2B			2C			2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2					2E	19 000		2F			2G		
	TOTAL IV				I3					NJ	287 481		NK			2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4					ØK	1 486 395		ØL			ØM			

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

*FW*

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le 30/09/2009

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL SOGAPEX

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =


Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

*fu*

Désignation de l'entreprise SARL SOGAPEX Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE	38 534	PF	12 303	PG		PH	50 837
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV	25 263	PW	1 513	PX		PY	26 776
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	47 406	QE	1 133	QF		QG	48 539
	Matériel de transport	QH	8 912	QI		QJ		QK	8 912
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	116 680	QM	11 453	QN		QO	128 133
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU	198 261	QV	14 099	QW		QX	212 360
<b>TOTAL GENERAL (I + II+ III)</b>		ØN	236 795	ØP	26 402	ØQ		ØR	263 197

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9	X1
<b>TOTAL III</b>	X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL					NM						NO
<b>Total général (I + II + III+IV)</b>	NP	NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION  
Copyright Groupe ISA, (2009) ISACOMPTA

PV

Désignation de l'entreprise SARL SOGAPEXNéant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992*	IA	IB	IC	ID			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992*	IE	IF	IG	IH			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>	<b>TS</b>	<b>TT</b>	<b>TU</b>			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>	<b>TV</b>	<b>TW</b>	<b>TX</b>				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		- titres de participation	9U	8 990	9V	9W	9X	8 990
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	495 473	6U	182 439	6V	364 809	6W
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	<b>504 463</b>	<b>TY</b>	<b>182 439</b>	<b>TZ</b>	<b>364 809</b>	<b>UA</b>	<b>322 093</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>7C</b>	<b>504 463</b>	<b>UB</b>	<b>182 439</b>	<b>UC</b>	<b>364 809</b>	<b>UD</b>	<b>322 093</b>
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	182 439	UF	364 809		
			UG		UH			
			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Pw

## ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE\*

Désignation de l' entreprise : SARL SOGAPEX				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	19 000	UV		UW	19 000			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	190 317				190 317			
	Autres créances clients		UX	1 322 408		1 322 408					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	18 167		18 167				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	78 525		78 525					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	4 934		4 934					
	Charges constatées d'avance		VS	41 088		41 088					
<b>TOTAUX</b>		VT	1 674 439	VU	1 465 123	VV	209 317				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	176 160		55 403		120 757			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	118 264		118 264						
Personnel et comptes rattachés		8C	105 426		105 426						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	156 270		156 270						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	3 931		3 931					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	268 457		268 457					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	17 378		17 378					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	188 056		188 056						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	52 186		52 186						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	905 562		905 562						
<b>TOTAUX</b>		VY	1 991 690	VZ	1 870 933		120 757				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	174 151	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	188 056		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	72 758	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SARL SOGAPEX						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 30/09/09					
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE</b>							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)												
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I) et autres amortissements non déductibles												
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I. *												
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l' IS)												
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*												
	Amendes et pénalités (nature : .....)												
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 16,5 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									
		- imposées aux taux à 0 %											
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme				- Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts des valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)													
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont :			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				
							Quote-part de 5 % des plus-values à taux zéro		M8				
<b>TOTAL I</b>										WR			
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*													
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)													
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										
			- imposées au taux de 0 %										
			- imposées au taux de 16.5 %										
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										
			- imputées sur les déficits antérieurs										
Autres plus-values imposées aux taux de 16.5 %													
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*													
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :			quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations		2 172								
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.													
Majoration d'amortissement*													
Mesures d'incitation à l'investissement	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		L5		
	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6		Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art.44 sexies A)		K3		Zone franche Corse (art. 44 decies)		ØT		
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		IF						
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)													
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dérogée par le report en arrière du déficit* (entreprises à l' IS)					ZI								
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice ( I moins II )		XI		80 672				
					déficit ( II moins I )								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS)													
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)								XN		80 672			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L' ADMINISTRATION

ISACOMPTA

Copyright Groupe ISA (2009)

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise <b>SARL SOGAPEX</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
CONTRIBUTION ORGANIC		9K 2 861	9L 2 638
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN 2 861	YO 2 638
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS  
(art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2009) ISACOMPTA

*PV*

**TABEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2009) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise <u>SARL SOGAPEX</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>TABEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b> (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)													
<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie									ØC			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie									ØD	95 285		
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)												
			Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)							ØE			
<b>TOTAL I</b>									ØF	95 285			
<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves		- Réserve légale							ZB			
			- Autres réserves							ZD	95 285		
	Dividendes									ZE			
	Autres répartitions									ZF			
	Report à nouveau									ZG			
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)									<b>TOTAL II</b>	ZH	95 285	
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.													
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>													
<b>FINANCIEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier		Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail			J7			YQ		2 523		
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
<b>DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	- Sous-traitance									YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété		dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ	175 564	178 114		
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	14 467	2 152	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	13 025	7 046	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV			
	- Autres comptes		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	16 406		ST	340 820	336 825		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	543 875	524 137	
	<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	- Taxe professionnelle *									YW	15 157	14 753
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			9Z	40 555	28 632			
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	55 712	43 385		
<b>T.V.A.</b>	- Montant de la T.V.A. collectée									YY	483 860	677 727	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	90 528	100 736	
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2008) *									ØB	722 061		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS			
<b>RÉGIME DE GROUPE *</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA				Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 % (1)	JL	
							Plus-values à 16,5 % (2)	JM			Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD				Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 % (1)	JO	
							Plus-values à 16,5 % (2)	JP			Imputations	JF	
Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.		JG		indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale		JH		N° SIRET de la société mère	JJ				
- numéro de centre de gestion agréé *		XP											
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : <u>0</u> handicapés : <u>0</u> )		YP			29			27					
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK			5.47	%		5.95	%				
- Filiales et participations : La liste prévue par l'article 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration		Si absence de filiales et participations, cocher 0 Si présence de filiales et participations, cocher 1						ZR	<input type="checkbox"/>				

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

16

N° 10179\*13

12

**DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES**

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL SOGAPEX					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 16,5 % (1) ⑪
				16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
Cadre C : autres plus-values taxable à 16,5 % ⑪			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 16,5 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA - (2009) ISACOMPTA

PV



N° 10955\*11

**14 SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL SOGAPEX

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % **1** ou 16 % **2**.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) **1** \*.

- 1** Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- 2** Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) **1** \*.

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine <b>1</b>	Moins-values à 16 % <b>2</b>	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % <b>3</b>	Solde des moins-values à 16 % <b>4</b>
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine <b>1</b>	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % <b>2</b>	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) <b>3</b>	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) <b>4</b>	À 15 % Ou À 16,5 % (1) <b>5</b>	<b>6</b>	col. <b>7</b> = <b>2</b> + <b>3</b> + <b>4</b> - <b>5</b> - <b>6</b> <b>7</b>
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restants à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A DESTINE A L'ADMINISTRATION  
Copyright Groupe ISA (2009) ISACOMPTA

*RS*

N° 10182\*14

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

Formulaire obligatoire  
(article 53 A du Code  
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SARL SOGAPEX Néant  \*

I		SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N				
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II					RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-I-5e du CGI)	
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉE À L'ADMINISTRATION

*Handwritten mark*

Formulaire obligatoire (article S3 A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL SOGAPEX Néant  \*

Exercice ouvert le : 01/10/2008 et clos le : 30/09/2009 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise		A	B	
Ventes de marchandises	B2	OA	114 922	
Production vendue - Biens	A5	OB		
Production vendue - Services	A7	OC	2 074 521	
Production stockée	B5	OD	-11 444	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	B6	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	B7	OF		
Autres produits de gestion courante	B8			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH	395	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI		
Transferts de charges de personnel et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	O3	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	O4	OL		
<b>TOTAL 1</b>	I5	OM	2 178 394	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		A	B	
Achats de marchandises (droits de douane compris)	C1	ON	33 065	
Variations de stocks (marchandises)	C2	OO	-4 646	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	C3	OP		
Variation de stocks (matières premières, approvisionnements)	C4	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	C5	OR	375 247	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP	C6			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8	OU		
Autres charges de gestion courante	C7			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW	237 098	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)		OX		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	C8	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti TP	C9			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9		
<b>TOTAL 2</b>	D1	OJ	640 765	
III - Valeur ajoutée produite		A	B	
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 - TOTAL 2</b>	D2	OG	1 537 630

**Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).**

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

# ANNEXE COMPTABLE

SARL SOGAPEX

Du 01/10/2008 au 30/09/2009

SOGAPEX -

## SOMMAIRE

<b>Annexes au Bilan et au Compte de Résultat</b> O = Produite LF = cf. Liasse fiscale NA = Non applicable	
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	LF
ACTIF IMMOBILISÉ	LF
ETAT DES AMORTISSEMENTS	LF
DÉPRÉCIATIONS	LF
PROVISIONS	LF
CRÉDIT BAIL	NS
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	LF
<i>Filiales et Participations</i>	
ECARTS DE RÉÉVALUATION	
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>	NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>	NA
ACTIF CIRCULANT	
<i>Etat des échéances des créances</i>	O
ENTREPRISES LIÉES	NA
<i>Identité de la société consolidante</i>	
<i>Situation fiscale latente et conditionnelle</i>	
COMPTES DE RÉGULARISATIONS - ACTIF	O
<i>Charges constatées d'avance</i>	
<i>ou Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>	
<i>ou Produits à recevoir</i>	
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O
DETTES	O
COMPTES DE RÉGULARISATIONS - PASSIF	O
<i>Produits constatés d'avance</i>	
<i>ou charges à payer</i>	
ENGAGEMENTS	
<i>Engagements donnés</i>	NA
<i>Engagements reçus</i>	
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES	NA
COMMENTAIRE	NA



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL SOGAPEX

Du 01/10/2008 au 30/09/2009

SOGAPEX -

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif pour cet exercice.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les logiciels sont amortis sur une durée allant de 12 à 24 mois

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	25 - 50 ans
- Agencement et aménagement des constructions	8 - 15 ans
- Installations techniques	5 ans
- Matériels et outillages industriels	4 - 7 ans
- Matériels et outillages	4 - 5 ans
- Matériel de transport	3 - 5 ans
- Matériel et informatique	3 - 5 ans
- Mobilier	5 - 10 ans

### Immobilisations financières

### Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

fv

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL SOGAPEX

Du 01/10/2008 au 30/09/2009


SOGAPEX -

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

·  
·

·  
·  
·  
·



# ACTIF CIRCULANT

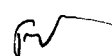
SARL SOGAPEX

Du 01/10/2008 au 30/09/2009

SOGAPEX -

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	18 999.72		18 999.72
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	190 317.42	0.42	190 317.00
	Autres créances clients	1 322 408.35	1 322 408.35	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	18 166.84	18 166.84	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	78 524.75	78 524.75	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	4 934.09	4 934.09	
	Charges constatées d'avance	41 088.31	41 088.31	
<b>TOTAUX</b>		<b>1 674 439.48</b>	<b>1 465 122.76</b>	<b>209 316.72</b>
Renvois (1) (2)	Montant des Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	- Créances représentatives de titres prêtés			
	- Prêts accordés en cours d'exercice			
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice			



# COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

SARL SOGAPEX

Du 01/10/2008 au 30/09/2009

SOGAPEX -

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	41 088.31
Financiers	
Exceptionnels	
<b>TOTAL</b>	<b>41 088.31</b>

## PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	82 918.68
Autres créances	3 312.00
<b>TOTAL</b>	<b>86 230.68</b>

# CAPITAUX PROPRES

SARL SOGAPEX

Du 01/10/2008 au 30/09/2009

SOGAPEX -

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Actions / parts sociales composant le capital au début de l'exercice	3 000.00	150.00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	3 000.00	150.00

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SARL SOGAPEX

Du 01/10/2008 au 30/09/2009

SOGAPEX -

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes   à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1) (4)   à plus d' 1 an à l'origine		176 159.98	55 402.98	120 757.00	
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés (3)		118 263.93	118 263.93		
Personnel & comptes rattachés		105 426.25	105 426.25		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		156 270.47	156 270.47		
Etat &   Impôts sur les bénéfices		3 931.00	3 931.00		
autres   Taxe sur la valeur ajoutée		268 456.90	268 456.90		
collectiv.   Obligations cautionnées					
publiques   Autres impôts, taxes & assimilés		17 378.00	17 378.00		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		188 055.52	188 055.52		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		52 185.75	52 185.75		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		905 562.00	905 562.00		
<b>TOTAUX</b>		<b>1 991 689.80</b>	<b>1 870 932.80</b>	<b>120 757.00</b>	
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	174 151.00			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	72 758.00			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés	188 056.00			

*RJ*

# COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

SARL SOGAPEX

Du 01/10/2008 au 30/09/2009

SOGAPEX -

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

## PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	905 562.00
Financiers	
Exceptionnels	
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>905 562.00</b>

## CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 818.56
Emprunts et dettes financières divers	3 700.30
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 386.27
Dettes fiscales et sociales	206 683.32
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	2 476.37
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>225 064.82</b>

**SARL SOVEC**  
**23 avenue Faidherbe**  
**02100 SAINT-QUENTIN**

\*\*\*\*\*

**BILAN**  
**DU 01/10/2008 AU 30/09/2009**

\*\*\*\*\*

*Handwritten signature*

Désignation de l'entreprise : SARL SOVEC Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 23, Avenue Faidherbe 02100 Saint-Quentin Durée de l'exercice précédent\* 12  
 Numéro SIRET\* 58748003900037 Néant  \*

				Exercice N clos le, 30/09/2009	N-1 30/09/2008		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC				
	Frais de développement*	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI	160 453	160 453		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	14 739	1 426	2 614	
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	6 000	6 000		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	4 065	4 065	4 065	
TOTAL (II)		BJ	BK	186 683	20 739	165 944	173 132
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	238 595	238 595	229 921	
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	4 019	4 019	250	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	920 218	184 745	735 473	552 944
CREANCES	Autres créances (3)	BZ	CA	130 830	130 830	110 795	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE	235 534	235 534	235 534
Disponibilités		CF	CG	59 215	59 215	8 363	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 988	2 988	2 981	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 591 398	184 745	1 406 653	1 140 788
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	1 778 081	205 484	1 572 597	1 313 920
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété* :	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

*Handwritten signature*

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL SOVEC		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 75 000 ..... )	DA	75 000	75 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	7 500	7 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )	DG	78 159	78 578	
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	67 406	86 581	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	228 066	247 659
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	61	66	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	207 812	153 658	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	109 253	55 202	
	Dettes fiscales et sociales	DY	194 549	177 244	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA	297 399	213 004	
	Produits constatés d'avance (4)	EB	535 458	467 088	
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	1 344 531	1 066 261	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL(I à V)</b>	EE	1 572 597	1 313 920	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 344 531	1 066 261		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

f v

Désignation de l'entreprise : SARL SOVEC

Néant  \*

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intra-communautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	53 238	FB	FC	53 238	51 621	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF			
		FG	832 738	FH	FI	832 738	840 211	
		FJ	885 976	FK	FL	885 976	891 832	
	Chiffres d'affaires nets *				FM	8 674	7 867	
	Production stockée *				FN			
	Production immobilisée *				FO			
	Subventions d'exploitation				FP	53 473	46 213	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FQ	152	156	
	Autres Produits (1) (11)				FR	948 275	946 069	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						9 629	9 105	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS			
	Variation de stock (marchandises) *				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	350 194	326 265	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	15 404	16 935	
	Salaires et traitements *				FY	265 577	283 735	
	Charges sociales (10)				FZ	98 946	104 681	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	1 188	1 004	
			- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	55 849	39 046		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD					
	Autres charges (12)		GE	44 074	27 573			
Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF	840 859	808 343				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG	107 416	137 726				
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)		GP						
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	6 000		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	9 776	9 812	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
	Total des charges financières (VI)	GU	15 776	9 812				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	-15 776	-9 812				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW	91 640	127 914				

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

AV

N° 10947\*11

4

## COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL SOVEC		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	302		16
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	302		16
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			4 420
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	66		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	66		4 420
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	237		-4 404
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	24 470		36 929
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	948 577		946 085
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	881 171		859 504
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	67 406		86 581
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	<ul style="list-style-type: none"> <li>— produits de locations immobilières</li> <li>— produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)</li> </ul>	HY		
			IG	302	
	(3) Dont	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédit-bail mobilier *</li> <li>- Crédit-bail immobilier</li> </ul>	HP		
			HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 181		10 728
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6				
		obligatoires	A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
PRODUITS ET CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS				302	
AJUSTEMENTS COMPTES DE TIERS		66			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	
REMBOURSEMENT URSSAF				135	
AJUSTEMENT COMPTE DE TIERS				167	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

fV

1 ER EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

1 ER EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

1 ER EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		SARL SOVEC		Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
		1		2		
				Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		
				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
				3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	160 453	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre				KJ
		Sur sol d'autrui				KK
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				KL
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				KM
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KN
		Matériel de transport *				KO
		Matériel de bureau et mobilier informatique				KP
		Emballages récupérables et divers *				KQ
	Immobilisations corporelles en cours					KR
Avances et acomptes					KS	
TOTAL III		LN	16 166	LO	LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T	
	Autres participations		8U	6 000	8V	8W
	Autres titres immobilisés		IP		IR	IS
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	4 065	IU	IV
	TOTAL IV		LQ	10 065	LR	LS
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			OG	186 683	OH	OJ

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virements de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				
				3			
				4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW		
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY		
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts et am. des constructions					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers					
		Matériel de transport					
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier					
		Emballages récupérables et divers *					
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL III		IY	NG	NH	16 166		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7		
	Autres participations		IO	ØX	ØY		
	Autres titres immobilisés		II	2B	2C		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F		
	TOTAL IV		I3	NJ	NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	ØL	186 683	ØM

PV

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

Exercice N clos le 30/09/2009

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL SOVEC

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

*RS*

Désignation de l'entreprise <u>SARL SOVEC</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>												
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>			CY	EL			EM			EN		
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			PE	PF			PG			PH		
Terrains			PI	PJ			PK			PL		
Constructions	Sur sol propre		PM	PN			PO			PQ		
	Sur sol d'autrui		PR	PS			PT			PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	PW			PX			PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA			QB			QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	729			QE			118		
	Matériel de transport		QH	509			QI			509		
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	12 314			QM			1 070			
Emballages récupérables et divers		QP				QR			QS			
<b>TOTAL III</b>			QU	13 551			QV			1 188		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>			ØN	13 551			ØP			1 188		
<b>CADRE B</b>												
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements <b>TOTAL I</b>		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres Immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
<b>TOTAL III</b>		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>		NL				NM	NO					
<b>Total général (I + II + III + IV)</b>		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ			
<b>CADRE C</b>												
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP			SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2009) ISACOMPTA

*EV*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Désignation de l'entreprise <b>SARL SOVEC</b> Néant <input type="checkbox"/> *								
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992*	IA	IB	IC	ID			
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992*	IE	IF	IG	IH			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		- titres de participation	9U	9V	6 000	9W	9X	6 000
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7		Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	181 187	6U	55 849	6V	52 292	6W
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	181 187	TY	61 849	TZ	52 292	UA	190 745
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	181 187	UB	61 849	UC	52 292	UD	190 745
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	55 849	UF	52 292		
	- financières		UG	6 000	UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RJ

N° 10950\*11

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE\***

Désignation de l' entreprise : **SARL SOVEC** Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT	4 065	UV	4 065	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	287 176		287 176			
	Autres créances clients		UX	633 042		633 042			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )		ZI						
	Personnel et comptes rattachés		UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	33 326		33 326		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	17 582		17 582		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)		VC	77 952		77 952			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 970		1 970			
	Charges constatées d'avance		VS	2 988		2 988			
<b>TOTAUX</b>			VT	1 058 100	VU	1 058 100	VV		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	61		61					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	109 253		109 253						
Personnel et comptes rattachés		8C	46 574		46 574						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	38 844		38 844						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	107 353		107 353					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 777		1 777					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	207 812		207 812						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	297 399		297 399						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	535 458		535 458						
<b>TOTAUX</b>			VY	1 344 531	VZ	1 344 531					

RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L' ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2009) ISACOMPTA

RJ

Désignation de l'entreprise : SARL SOVEC						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 30/09/09		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WA	67 406		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WB			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I) et autres amortissements non déductibles						WC			
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I. *						WD			
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l' IS)						WE			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*						WF			
	Amendes et pénalités (nature : .....)						WG			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						WI	988		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						WL			
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 16,5 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				K7			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions		L8			
Écarts des valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)						ZN				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)						SU				
Zones d'entreprises* (activité exonérée)						SW				
Quote-part de 5 % des plus-values à taux zéro						M8				
<b>TOTAL I</b>						WR	109 819			
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WS				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WU	1 064	
		- imposées au taux de 0 %						WV		
		- imposées au taux de 16.5 %						WH		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WP		
		- imputées sur les déficits antérieurs						WW		
Autres plus-values imposées aux taux de 16.5 %						WB				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales * (quote-part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations						XA				
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY				
Majoration d'amortissement*						XD				
Mesures d'incitation à l'investissement	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
		Pôle de compétitivité (art. 44 octies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 44 sexies A)	K3	Zone franche Corse (art. 44 decies)	ØT			
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à dynamiser (art 44 duodécies)	IF					
								XF		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)						XS	14 132			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dérogée par le report en arrière du déficit* (entreprises à l' IS)						ZI	62			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	94 561			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS)						XL				
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)						XN	94 561			

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L' ADMINISTRATION

ISACOMPTA (2009) Copyright Groupe ISA

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PV



Désignation de l'entreprise <u>SARL SOVEC</u>										Néant <input type="checkbox"/> *						
<b>TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b> (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)																
<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie								ØC							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie								ØD	86 581						
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)	PRELEVEMENTS SUR AUTRES RESERVES						419								
		Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)						419	ØE	419						
<b>TOTAL I</b>								ØF	87 000							
<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves	- Réserve légale						ZB								
		- Autres réserves						ZD								
	Dividendes								ZE	87 000						
	Autres répartitions								ZF							
	Report à nouveau								ZG							
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)								<b>TOTAL II</b>	ZH	87 000					
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.																
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>																
										Exercice N :		Exercice N-1 :				
<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS									
<b>DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	- Sous-traitance						YT	227 703		205 722						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	29 412		XQ	37 324		40 581					
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	4 708								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	1 765		238						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	3 056		ST	78 695		79 724					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	350 194		326 265						
	- Taxe professionnelle *						YW	3 054		3 024						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	12 350		13 910					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	15 404		16 935						
<b>T. V. A.</b>	- Montant de la T. V. A. collectée						YY	187 306		181 982						
	- Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	69 612		68 124						
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2008) *						ØB	268 150								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS									
<b>RÉGIME DE GROUPE *</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA			Plus-values à 15 %		JK			Plus-values à 0 % (1)		JL			
							Plus-values à 16,5 % (2)		JM			Imputations		JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD			Plus-values à 15 %		JN			Plus-values à 0 % (1)		JO			
							Plus-values à 16,5 % (2)		JP			Imputations		JF		
Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.		JG			indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale		JH			N° SIRET de la société mère		JJ				
- numéro de centre de gestion agréé *		XP														
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : <input type="text" value="0"/> handicapés : <input type="text" value="0"/> )				YP			11				11					
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK			5.47 %				5.95 %					
- Filiales et participations :		La liste prévue par l'article 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration						Si absence de filiales et participations, cocher 0		Si présence de filiales et participations, cocher 1		ZR	<input type="checkbox"/>			

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

N° 10179\*13

12

**DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES**

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL SOVEC Néant  \*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 16,5 % (1)
			⑦	⑧	⑨	
⑦	⑧	⑨	16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)	
Cadre C : autres plus-values taxable à 16,5 % ⑪						

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2009) ISACOMPTA

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 16,5 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

*fu*



N° 10955\*11

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

14

**SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME**

Désignation de l'entreprise : SARL SOVEC

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ①	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2009) ISACOMFTA

FV

N° 10182\*14

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

Formulaire obligatoire  
(article 53 A du Code  
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : SARL SOVEC Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>		<b>3</b>				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>		<b>6</b>				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \*(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③
		donnant lieu à complément d'impôt ④	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ⑤	

\* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉE À L'ADMINISTRATION

AV

# ANNEXE COMPTABLE

SARL SOVEC

Du 01/10/2008 au 30/09/2009

SOVEC -

## SOMMAIRE

<b>Annexes au Bilan et au Compte de Résultat</b>	
	O = Produite
	LF = cf. Liasse fiscale
	NA = Non applicable
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	O
ACTIF IMMOBILISÉ	LF
ETAT DES AMORTISSEMENTS	LF
DÉPRÉCIATIONS	LF
PROVISIONS	LF
CRÉDIT BAIL	NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	LF
<i>Filiales et Participations</i>	
ECARTS DE RÉÉVALUATION	
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>	NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>	NA
ACTIF CIRCULANT	
<i>Etat des échéances des créances</i>	O
ENTREPRISES LIÉES	NA
<i>Identité de la société consolidante</i>	
<i>Situation fiscale latente et conditionnelle</i>	
COMPTES DE RÉGULARISATIONS - ACTIF	O
<i>Charges constatées d'avance</i>	
<i>ou Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>	
<i>ou Produits à recevoir</i>	
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O
DETTES	O
COMPTES DE RÉGULARISATIONS - PASSIF	O
<i>Produits constatés d'avance</i>	
<i>ou charges à payer</i>	
ENGAGEMENTS	
<i>Engagements donnés</i>	O
<i>Engagements reçus</i>	
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES	NA
COMMENTAIRE	NA

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL SOVEC

Du 01/10/2008 au 30/09/2009

SOVEC -

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif pour cet exercice.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2009 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général 1999, règlement CRC 1999-03 et des règlements CRC 2002-10 et 2004-06.

Pour l'application de ces règlements, l'entreprise a choisi la méthode prospective.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les logiciels sont amortis sur une durée allant de 12 à 24 mois

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL SOVEC

Du 01/10/2008 au 30/09/2009

SOVEC -

## Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

## Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

## Amortissements des biens décomposables :

Les biens décomposables sont amortis sur la durée réelle d'utilisation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	25 - 50 ans
- Agencement et aménagement des constructions	8 - 15 ans
- Installations techniques	5 ans
- Matériels et outillages industriels	4 - 7 ans
- Matériels et outillages	4 - 5 ans
- Matériel de transport	3 - 5 ans
- Matériel et informatique	3 - 5 ans
- Mobilier	5 - 10 ans

## Immobilisations financières

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

## Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL SOVEC

Du 01/10/2008 au 30/09/2009

SOVEC -

## Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

# IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

SARL SOVEC

Du 01/10/2008 au 30/09/2009

SOVEC -

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

## FONDS COMMERCIAL

Désignation	VALEUR NETTE	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT
ACHAT DU FONDS DE COMMERCE		160 453.00		
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL		160 453.00		
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Partiel)				

# ACTIF CIRCULANT

SARL SOVEC

Du 01/10/2008 au 30/09/2009

SOVEC -

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an								
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations											
	Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières	4 065.21	4 065.00	0.21								
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	287 175.76	287 175.76									
	Autres créances clients	633 041.95	633 041.95									
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér <input style="width: 50px;" type="text"/>											
	Personnel et comptes rattachés											
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux											
	Impôts sur les bénéfices	33 326.00	33 326.00									
	Etat & autres coll. publiques	17 581.76	17 581.76									
	Autres impôts, taxes & versements assimilés											
	Divers											
	Groupe et associés (2)	77 952.17	77 952.17									
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	1 969.81	1 969.81										
Charges constatées d'avance	2 987.80	2 987.80										
<b>TOTAUX</b>		<b>1 058 100.46</b>	<b>1 058 100.25</b>	<b>0.21</b>								
Renvois (1) (2)	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%;">Montant</td> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 5px;">- Créances représentatives de titres prêtés</td> </tr> <tr> <td>des</td> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 5px;">- Prêts accordés en cours d'exercice</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 5px;">- Remboursements obtenus en cours d'exercice</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-left: 1px solid black; padding-left: 5px;">Prêts &amp; avances consentis aux associés (pers.physiques)</td> </tr> </table>	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
Montant	- Créances représentatives de titres prêtés											
des	- Prêts accordés en cours d'exercice											
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice											
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)											

# COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

SARL SOVEC

Du 01/10/2008 au 30/09/2009

SOVEC -

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	2 987.80
Financiers	
Exceptionnels	
<b>TOTAL</b>	<b>2 987.80</b>

## PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 969.81
<b>TOTAL</b>	<b>1 969.81</b>

## CAPITAUX PROPRES

SARL SOVEC

Du 01/10/2008 au 30/09/2009

SOVEC -

### COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Actions / parts sociales composant le capital au début de l'exercice	3 000.00	25.00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	3 000.00	25.00

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SARL SOVEC

Du 01/10/2008 au 30/09/2009

SOVEC -

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes   à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) (4)   à plus d' 1 an à l'origine	60.52	60.52		
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs & comptes rattachés (3)	109 252.92	109 252.92		
Personnel & comptes rattachés	46 574.14	46 574.14		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	38 844.23	38 844.23		
Etat &   Impôts sur les bénéfiques				
autres   Taxe sur la valeur ajoutée	107 353.36	107 353.36		
collectiv.   Obligations cautionnées				
publiques   Autres impôts, taxes & assimilés	1 777.00	1 777.00		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés				
Groupe & associés (2)	207 811.63	207 811.63		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	297 399.32	297 399.32		
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	535 458.00	535 458.00		
<b>TOTAUX</b>	<b>1 344 531.12</b>	<b>1 344 531.12</b>		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés			

# COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

SARL SOVEC

Du 01/10/2008 au 30/09/2009

SOVEC -

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

## PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	535 458.00
Financiers	
Exceptionnels	
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>535 458.00</b>

## CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	60.52
Emprunts et dettes financières divers	9 775.93
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89 099.40
Dettes fiscales et sociales	50 132.65
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>149 068.50</b>

# ENGAGEMENTS

SARL SOVEC

Du 01/10/2008 au 30/09/2009

SOVEC -

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

## ENGAGEMENTS DONNÉS

Aucune information n'est fournie les droits individuels à la formation, ceux ci étant non significatifs.  
En matière de retraite, un contrat IFC est mis en place afin de couvrir les droits à la retraite des salariés.